



Vente bien immobilier par soi-même

Par **HIVER**, le **01/11/2014** à **11:23**

Bonjour,

Nous souhaiterions vendre notre maison par nous-même sans passer par une agence immobilière. Mais nous n'y connaissons pas grand-chose et voudrions être assistés pour rédiger le compromis de vente et accomplir toutes les démarches nécessaires afin d' éviter d'éventuels problèmes.

Nous supposons que le notaire peut nous assister dans cette tâche, notamment dans un premier temps pour la rédaction du compromis. Si oui Comment est calculé le coût de cette intervention ?

D'autre part pour avoir une estimation de la valeur de notre maison, pouvons-nous nous adresser à une agence immobilière même si nous ne souhaitons pas recourir à ses services pour la vente ? Elles ne doivent pas trop aimer !!! Si c'est possible, nous supposons également que cette estimation sera également facturée. Quel peut en être le coût?

Nous faisons donc appels aux témoignages de personnes ayant vécu ces situations car ils nous seront bien utiles.

Merci par avance aux bonnes volontés qui voudront bien nous expliquer leurs parcours afin de faciliter le notre

Très cordialement.

Par **Lag0**, le **01/11/2014** à **11:53**

Bonjour,

Si vous prenez votre notaire pour le compromis, faites lui faire aussi l'estimation. Inutile de passer par plusieurs professionnels...

Par **HIVER**, le **01/11/2014** à **11:59**

Merci beaucoup pour cette réponse.

Si nous pouvons nous permettre une autre question et si vous pouvez nous répondre.

Le notaire ou un de ses représentant se déplace t-il ou fait-il l'estimation en fonction des renseignements que nous lui donnons ?

Cordialement

Par **goofyto8**, le **02/11/2014** à **12:15**

S'il réalise une estimation sommaire, il se contente de la faire, en fonction de la base de données des notaires, à partir des données que vous lui fournissez et de la situation géographique du bien immobilier.

Cette prestation sera moins couteuse qu'une estimation sur place, que le notaire ne fera probablement pas, car il la délèguera à un agent immobilier.

Par **moisse**, le **02/11/2014** à **15:52**

Hello goofyto8,

[citation] que le notaire ne fera probablement pas, car il la délèguera à un agent immobilier.
[/citation]

Les 2 offices notariaux que je connais ont chacun un service immobilier et n'auraient pas besoin d'agents extérieurs pour procéder à visite, estimation..

Par **HIVER**, le **02/11/2014** à **17:17**

Je vous remercie pour vos informations.

Cordialement